



PUROLATOR 1242 845 0816

Le 10 juillet 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : 5740.0346

Objet : Questions soumises par la Commission du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement le 5 juillet 2013 concernant le projet
d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour

Madame,

Pour faire suite à votre demande reçue par courriel le 5 juillet 2013, vous trouverez
ci-joint les réponses du ministère des Ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Serge Lachance

SL/mft



**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOUMISES PAR
LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
LE 5 JUILLET 2013 CONCERNANT LE
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3 DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC**

- Q1 :** Dans la foulée des audiences publiques sur la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission de la capitale nationale avait formé un « Comité des usagers » auquel participait le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le compte rendu de la première réunion de ce comité, tenue le 15 février 2006, rapporte une intervention d'un représentant du MRNF, M. Pierre Pettigrew, qui mentionne un projet de quai flottant pour la pêche :
- « Nous avons un double mission : conservation et mise en valeur. Nous avons un projet de quai flottant pour la pêche sportive. Des résultats expérimentaux sont disponibles. Le secteur de la côte Ross est favorable. Nous avons besoin d'un arrimage physique et d'un arrimage logistique. On s'engage à payer mais il faudrait quelqu'un qui prenne cela en charge pour la gestion des opérations. »* (document déposé DA13, p. 3). Qu'est-il advenu de ce projet de quai flottant pour la pêche et pourquoi ne s'est-il pas concrétisé avec la phase 1 de la Promenade ?
- R1 :** L'aménagement d'un quai flottant au fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Québec est un projet complexe, car sa conception doit prendre en considération des contraintes physiques telles que la dynamique des marées et des glaces. De plus, le concept de la promenade Samuel-De Champlain, phase 1, était déjà passablement avancé et l'intégration d'une telle installation demande un retour en arrière dans la conception du projet.
- Q2 :** Le Ministère a-t-il toujours un intérêt dans la mise en valeur de la pêche récréative dans le fleuve sur les rives de la ville de Québec ?
- R2 :** Il importe de mettre de l'avant l'accès public aux plans d'eau de la région de la Capitale-Nationale et, particulièrement, au fleuve Saint-Laurent dont les berges sont majoritairement privées. Les eaux du fleuve Saint-Laurent abritent plusieurs espèces de poissons sportifs, notamment le doré jaune et le doré noir. Ainsi, la valorisation de la pêche récréative dans la région figure parmi les préoccupations.
- Q3 :** La proposition de quai flottant qui avait été formulée pour la phase 1 de la Promenade tient-elle toujours et pourrait-elle être actualisée dans le contexte de la phase 3 ?
- R3 :** La proposition d'un quai flottant n'a pas été réitérée étant donné les difficultés techniques liées à son installation. De plus, l'entretien récurrent de celui-ci demande une planification financière importante.